



APPEL À CANDIDATURES

Organisation d'un Diplôme d'Etudes Supérieures (D.E.S.) ou Diplôme d'Études Approfondies (D.E.A.) en Gestion de la Biodiversité et Aménagement forestier durable à l'Université de Kisangani (UNIKIS)

1. Contexte

Le Projet « Formation, Recherche et Environnement dans la Tshopo » (FORETS), financé par l'Union Européenne, est mis en œuvre par le Centre de Recherche Forestière Internationale (CIFOR) et ses partenaires dont l'Université de Kisangani (UNIKIS) fait partie.

Un des objectifs assignés au Projet est de contribuer à la réalisation d'un troisième cycle (D.E.S. / D.E.A.) organisé à l'Université de Kisangani. La formation proposée comprend des cours, séminaires, travaux pratiques et stage de mémoire dans les sciences du vivant et les sciences humaines appliquées à la gestion de la biodiversité et aménagement forestier durable.

Cette formation est répartie sur quatre semestres, entre octobre 2017 et septembre 2019. Elle sera organisée par des binômes de Professeurs congolais et de Professeurs étrangers, partageant des intérêts scientifiques et académiques similaires.

Les cours, travaux pratiques, séminaires et stages tiendront compte des besoins de la société dans les divers domaines des aires protégées, de l'exploitation et de la gestion forestière dans son sens large, ainsi que du changement climatique. La liste suivante des disciplines envisagées n'est pas exhaustive ni définitive :

- Botanique forestière, écologie,
- Sylviculture
- Dendrométrie, inventaires forestiers
- Systèmes d'information géographique et télédétection
- Statistiques appliquées
- Aménagement des terroirs et agroforesterie
- Aménagement forestier, économie et gestion forestières
- Socio-économie, foresterie communautaire
- Gouvernance environnementale et forestière
- Gestion des aires protégées
- Etc.

La rentrée académique officielle à l'Université de Kisangani est fixée au 15 octobre 2017 et pour cette première cohorte le début des enseignements est fixé au 17 octobre 2017.

89

2. Conditions de participation et sélection des candidats

2.1. Eligibilité

Le Programme accueillera au maximum vingt candidats par cohorte satisfaisant aux conditions d'admission décrites ci-après. Pour être admis, le (la) candidat(e) doit :

1. Répondre aux critères minimum d'admission.
2. Présenter un dossier de candidature complet, en bonne et due forme avant le 05 août 2017 à minuit
3. Avoir passé avec succès le test d'aptitude qui sera organisé en août 2017 dans les villes de Kinshasa, Kisangani, Lubumbashi, Goma, Mbandaka et Mbuji-Mayi ou selon l'origine des candidats invités à présenter le test.

Les critères minimum d'admission sont comme suit et sont étayés par les documents suivants:

- Etre de nationalité congolaise, étayé par toute voie de droit (copie certifiée conforme du passeport, carte d'électeur, certificat de nationalité, etc.).
- Etre né après le 1er octobre 1982, étayé par l'attestation de naissance, légalisée.
- Etre de bonnes vie et mœurs, étayé par un récent certificat de bonne vie et mœurs, postérieur au 31 décembre 2016 (3 copies, dont l'originale, pour la version physique du dossier).
- Avoir fait des études universitaires dans l'une ou plusieurs des disciplines suivantes : sciences naturelles (Biologie, Agronomie, Géologie, Chimie, Géographie), sciences de l'esprit (Sciences sociales, administratives et politiques, Droit, Socio-économie, Économie) étayées par la copie légalisée des diplômes obtenus.
- Avoir obtenu la mention Distinction au moins une fois au cours de la formation universitaire et avoir terminé la licence avec au moins 65%, étayé par la copie légalisée des diplômes obtenus et copie légalisée des relevés de notes de chaque année universitaire accomplie.
- Etre en bonne santé, étayé par un certificat médical d'aptitude délivré après le 1er août 2016, certificat médical original obligatoire.
- Les candidatures féminines sont vivement encouragées

2.2. Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué comme suit :

En plus des documents repris ci-dessus pour les critères minimum d'admission, le dossier de candidature comprendra impérativement les éléments suivants :

- Une lettre de motivation adressée au Secrétaire Général Académique de l'UNIKIS ; cette lettre reprendra notamment les coordonnées téléphoniques et adresse électronique du (de la) candidat(e).
- Deux lettres de recommandation (en original) de professeurs ayant donné cours au (à la) candidat(e).
- Une lettre de recommandation de l'employeur pour ceux qui sont employés
- La copie de la page de garde de travail de mémoire de licence ou de grade, sur laquelle le titre du travail, la date, le nom de l'institution universitaire et les noms du (de la) candidat(e) et de ses promoteurs et autres informations usuelles seront repris.

Le dossier de candidature doit être placé dans une enveloppe solide, fermée efficacement et portant uniquement les deux mentions suivantes:

*« Dossier de candidature Diplôme d'Etudes Supérieures (D.E.S.) ou Diplôme d'Etudes Approfondies (D.E.A.) à l'Université de Kisangani (UNIKIS) »
« Ne pas ouvrir sans la présence du Représentant de l'UNIKIS pour le projet FORETS et du Représentant du CIFOR au cours d'une réunion conjointe UNIKIS-CIFOR »*

Le dossier physique broché est à envoyer par porteur ou courrier express (DHL, EMS, etc...) contre accusé de réception auprès de :

Projet FORETS
Madame BEATRICE KAFUA
Bâtiment 13 / Faculté des Sciences
Avenue Kithima, N° 4, Makiso
Kisangani

au plus tard le 05 août 2017 à minuit. Quant à la version électronique, elle sera envoyée en format nom_prénom_CIFOR_UNIKIS_2017.pdf à benoit.dheda@unikis.cd avec copie à jean-marie.kahindo@unikis.ac.cd, c.amani@cgiar.org et pionus.katuala@unikis.ac.cd

Les dossiers de candidature incomplets ou ne répondant pas au format exigé ci-haut seront écartés. Les dossiers de candidature qui seraient remis après cette date du 05 août 2017 à minuit ne seront pas ouverts et ne seront pas considérés dans le processus de pré-sélection.

2.3. Test d'aptitude

Seuls les candidats ayant remis, dans le temps, un dossier de candidature en bonne et due forme, complet et satisfaisant aux critères minimum d'admission seront invités à se présenter au test d'aptitude à l'un des centres le plus proche qui lui sera signalé à travers une correspondance officielle. Le test sera organisé selon deux volets, selon que le(la) candidat(e) est porteur (porteuse) d'un grade ou d'une licence en Sciences humaines, Biologiques ou Forestières. Les détails sur la matière du test seront fournis par la structure organisatrice du test.

Organisation du test

Date et heure: Les personnes se présentant au centre d'examen à l'heure à préciser ne seront pas admises à passer l'examen.

Lieux : selon l'origine des candidat(e)s ayant satisfait aux critères minimum d'admission et ayant produit un dossier administratif en bonne et due forme, les tests seront organisés dans les villes de Kinshasa, Kisangani, Lubumbashi, Goma, Mbandaka et Mbuji-Mayi. Le lieu précis sera communiqué aux candidats présélectionnés à une date à préciser.

Déroulement : sera précisé par la structure organisatrice du test.

Superviseurs : dans chaque centre d'examen, un superviseur de l'Université de Kisangani et un agent mandaté par la structure organisatrice du test seront présents.

Remise des réponses: les pages de réponses seront collectées, estampillées et placées dans une enveloppe scellée. Cette enveloppe sera ouverte en présence du Représentant de l'UNIKIS pour le FORETS et du Représentant du CIFOR à Kisangani.

Les candidats seront informés de leur classement au test. Le classement aligne les candidats par ordre décroissant, et seuls les vingt premiers candidats seront retenus. En cas d'ex-æquo pour la vingtième position, c'est le Représentant de l'UNIKIS pour les projets FORETS et le représentant du CIFOR qui délibéreront sur la base du dossier des candidats ex-æquo. En cas de désistement d'un ou plusieurs candidat(e)s **AVANT** la délibération, les candidats ayant reçu le classement juste après la vingtième position seront invités à exprimer leur intérêt.

3. Sélection finale

Les candidats ayant été retenus sur la base de leur dossier de candidature ET ayant passé le test avec succès (c'est-à-dire se trouvant parmi les 20 meilleurs résultats du test) seront personnellement informés et pourront être invités à passer une interview au cours de laquelle ils devront confirmer leur intérêt à s'engager dans la formation proposée.

4. Nature de la Subvention

L'attribution d'une subvention pour le candidat retenu est conditionnée par la signature d'un contrat de contribution entre l'Université de Kisangani, représentée par son Recteur, le CIFOR et le(a) candidat(e). Les frais d'inscription et les dépenses associées aux photocopies, ouvrages et matériel didactique, activités de terrain et stage (hors mémoire) seront couvertes par le Projet à travers son protocole d'accord avec l'Université de Kisangani.

Fait à Kisangani, le 05 JUL 2017

The seal of the University of Kisangani is circular, featuring a central emblem with a palm tree and a book. The text 'UNIVERSITE DE KISANGANI' is written around the top inner edge, and 'B.P. 2012' is at the top. The motto 'SCIENTIA SPLENDET ET CONSCIENTIA' is written around the bottom inner edge, with 'RECTOR' at the very bottom. There are two stars on either side of the motto.

LE RECTEUR,
Pr. Faustin TOENGAHO LOKUNDO
Professeur Ordinaire